

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le douze décembre,

à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER, Maire.

Étaient présents : Louis GALTIER, Maire ; René PÉLISSIER, Claudie PEZET, Philippe FOUCHER, Maryline PULLÈS, Adjoint ; Sébastien CHASSANG, Raymond COMBELLE, Solène DAUZONNE, Dominique DELCHER, Gilbert GLANDIÈRES, Daniel JUÉRY, Jeannette REIMOND, Joëlle RODIER, Daniel SALESSE, Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée comme secrétaire de séance : Solène DAUZONNE.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°8 - BUDGET PRINCIPAL

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 16/12/2013)

Intitulés des Comptes	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Dépenses imprévues	022		26,00			
Virement à la section d'investissement	042	023	5.000,00			
Combustibles	60621		500,00			
Carburants	60622		- 700,00			
Fournitures de voirie	60633		2.500,00			
Locations mobilières	6135		1.600,00			
Bâtiments	61522		1.000,00			
Bois et forêts	61524		- 1.000,00			
Matériel roulant	61551		- 2.000,00			
Maintenance	6156		200,00			
Fêtes et cérémonies	6232		500,00			
Réceptions	6257		- 2.000,00			
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	6333		- 2.329,00			
Taxes foncières	63512		600,00			
Coupes de bois				7022		4.000,00
Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement				734		- 5.303,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière				7381		4.500,00
Produits exceptionnels divers				7788		700,00
Fonctionnement			3.897,00			3.897,00
Virement de la section de fonctionnement	040			021	H.O.	5.000,00
Départements				1323	120	- 6.300,00
Amendes de police				1342	23	6.300,00

Intitulés des Comptes	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Bâtiments et installations	2041582	H.O.	- 1.409,27			
Bâtiments et installations	2041582	125	2.223,77			
Concessions et droits similaires	2051	123	1.196,00			
Bâtiments publics	2131	111	- 65.000,00			
Bâtiments publics	2131	20	- 22.000,00			
Réseaux de voirie	2151	120	52.032,15			
Réseaux de voirie	2151	129	7.396,71			
Réseaux d'électrification	21534	125	5.839,46			
Matériel roulant	21571	123	- 1.417,22			
Autre matériel et outillage de voirie	21578	120	4.015,23			
Autre matériel et outillage de voirie	21578	123	- 2.039,37			
Autres installations, matériel et outillage	2158	111	29.813,35			
Autres installations, matériel et outillage	2158	123	1.000,00			
Matériel de bureau et matériel informatique	21783	123	- 900,00			
Mobilier	21784	123	- 41,74			
Mobilier	2184	123	1.341,74			
Autres immobilisations corporelles	2188	123	2.269,86			
Autres immobilisations corporelles	2188	15	1.459,26			
Terrains	2312	120	- 4.015,23			
Constructions	2313	111	35.186,65			
Constructions	2313	20	22.000,00			
Installations, matériel et outillage technique	2315	120	- 52.032,15			
Installations, matériel et outillage technique	2315	129	- 2.396,71			
Restauration des collections et œuvres d'art	2316	15	- 1.459,26			
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	238	125	- 8.063,23			
Investissement			5.000,00			5.000,00

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°9 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 16/12/2013)

Intitulés des Comptes	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Outillage industriel	2155	18	- 194,23			
Matériel spécifique d'exploitation	2156	18	194,23			
Investissement						

3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°10 - BUDGET GÎTE DE GROUPE

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 16/12/2013)

Intitulés des Comptes	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Eau et assainissement	60611		- 71,00			
Reversements, restitutions et prélèvements divers	7398		71,00			
Investissement						

4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°11 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 26/12/2013)

Intitulés des Comptes	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Entretien et réparations	615		- 150,00			
Personnel extérieur au service	621		150,00			
Fonctionnement						

5 - INDEMNITÉ DE BUDGET ET DE CONSEIL

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 16/12/2013)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'indemnité de budget et de conseil à verser au receveur qui a assuré ses fonctions durant la présente année.

Il rappelle que l'indemnité de conseil rémunère les prestations facultatives effectuées par les receveurs en dehors de celles résultant de leur fonction de comptable de la collectivité. Elles sont énumérées à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, découlant de la loi du 2 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982.

Il propose à l'assemblée d'attribuer à Monsieur Philippe MOTTAIS, receveur municipal pour la période du 2 juillet au 23 octobre 2013, l'indemnité de budget et l'indemnité de conseil, au taux maximum du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide en conséquence d'attribuer l'indemnité de budget et l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe MOTTAIS pour la période du 2 juillet 2013 au 23 octobre 2013.

6 - ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 16/12/2013)

Monsieur le Maire indique :

- × que Madame Jeanine CIRIÉ souhaite vendre les parcelles B 286 et B 295 situées au Courtil et qu'elle lui a demandé si la mairie était intéressée par ces terrains ;

- × qu'à la suite de cette démarche, il a contacté la Direction Départementale des Finances Publiques du Cantal (service des domaines) pour évaluer ces parcelles situées à la périphérie du bourg et dont la principale est classée en zone constructible au P.L.U. de la commune.

Il donne connaissance des conclusions de l'inspecteur des finances publiques et invite les membres de l'assemblée à prendre une décision sur la proposition d'acquisition de ces parcelles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

considérant que ces parcelles, de par leur situation et leur topographie, constituent une réserve foncière essentielle et remarquable pour la commune :

- × décide d'acquérir de Madame Jeanine CIRIÉ née MARLIAC, domiciliée au Cibial, commune de PAULHAC (15), au prix forfaitaire de 70.000 euros, tarif identique à l'évaluation du service des domaines les parcelles désignées ci-dessous :
 - B 495, en nature de terre, d'une superficie de 16.339 m² et classée en zone US au P.L.U. de la commune,
 - B 286, en nature de lande, d'une superficie de 245 m² et classée en zone N au P.L.U. de la commune ;
- × dit que tous les frais annexes, frais de notaire, conservation aux hypothèques, seront supportés par la mairie ;
- × charge l'étude de Maître VAISSADE-MAZAURIC à SAINT-FLOUR (15) d'établir l'acte de vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.